

Exclusif : résultats pour la France de l'enquête Eurotrak 2015

La France championne de la satisfaction des patients équipés

Les résultats pour la France de la 3^{ème} édition d'Eurotrak ont été dévoilés ce jour. Cette enquête internationale dresse un état des lieux actualisé de l'accès à l'appareillage des personnes souffrant de troubles auditifs. Dans l'Hexagone, malgré un contexte spécifique de faible remboursement public et complémentaire, le taux d'équipement est élevé et la satisfaction des patients excellente. Retour sur les grands enseignements de cette enquête...

Paris, le 10 avril 2015

Les troubles auditifs ont des répercussions bien connues aujourd'hui : accélération du déclin cognitif et perte d'autonomie chez les âgés, baisse de l'employabilité chez les actifs... C'est **un enjeu de santé publique** qui ne fait désormais plus débat.

>> Une enquête d'une ampleur inédite : près de 15 000 personnes interrogées en France

Les résultats Eurotrak 2015 pour la France ont été présentés ce matin en exclusivité au Congrès des Audioprothésistes. C'est la 3^{ème} édition, après 2009 et 2012, de cette enquête internationale réalisée dans 7 pays européens et au Japon. Par son envergure, Eurotrak est **le premier outil comparatif international** sur l'appareillage auditif : nombre de malentendants, équipement ou non de ces personnes, freins... Avec près de 15 000 personnes interrogées par pays, c'est **une source d'information incontournable** pour nourrir une réflexion documentée sur l'appareillage auditif et son efficacité.

>> Taux d'équipement : d'excellents résultats en France malgré un remboursement médiocre

34,1% des personnes déclarant présenter des troubles auditifs sont équipées, contre 30,4% en 2012. Un résultat particulièrement positif. Rappelons qu'en 2012¹, en Grande-Bretagne ou en Norvège, pays dans lesquels le reste à charge pour le patient est nul, les taux d'équipement étaient de 41,1% et 42,5%. **Le taux d'équipement de la France représentait donc respectivement 71,5% et 74% de ceux de la Norvège et de la Grande-Bretagne. Le taux d'équipement français est donc élevé eu égard au contexte national de faible remboursement obligatoire et complémentaire.**

>> Personnes équipées : 84% de patients satisfaits en France

La France passe de 80 % en 2012 à 84% en 2015 de satisfaction globale des individus équipés. En 2012, la France se plaçait derrière la Suisse. Cette dernière est cette fois-ci en 2^{ème} position avec un taux de satisfaction de 81%. En 2012, tous les autres pays européens se situaient entre 70 et 72 % ! Pour Luis Godinho, président du Syndicat National des Audioprothésistes – UNSAF : « 57% des personnes appareillées interrogées estiment que les aides auditives fonctionnent comme espéré. 20% vont encore plus loin et déclarent qu'elles fonctionnent « mieux qu'espéré ». **Aujourd'hui, l'efficacité des solutions que nous proposons et la qualité de leur mise en œuvre par les audioprothésistes ne peuvent plus être discutées.** »

>> Freins à l'appareillage : le reste à charge et une insuffisance d'informations pointés du doigt

Les malentendants non équipés mettent en exergue les motivations suivantes :

¹ Comparaison des taux d'équipement opérée sur 2012. Les résultats Eurotrak 2015 disponibles en exclusivité concernent à date la France et la Suisse. Les résultats des 6 autres pays seront dévoilés dans les semaines à venir.

- **Le reste à charge (76% des personnes interrogées)** ; rappelons que le remboursement moyen de l'Assurance Maladie et des complémentaires en France, environ 470€, est largement inférieur aux remboursements publics des pays limitrophes.
- **Des priorités plus importantes (58%)** ; les répercussions des troubles auditifs non pris en charge ne sont pas encore suffisamment connues des patients.
- **L'opinion négative de l'ORL (55%)** ; ces informations sont insuffisamment connues, y compris par le corps médical.

Et Luis Godinho de conclure : « **Lutter contre les troubles auditifs, c'est combattre l'installation de nombreuses pathologies dont le coût pour la collectivité est sans commune mesure avec le coût de l'équipement auditif. Eurotrak met en lumière les qualités de notre parcours de soin de l'audition (généraliste, ORL, audioprothésiste, orthophoniste) grâce auquel les personnes malentendantes voient leur qualité de vie sensiblement améliorée. Est posée à nouveau la question de l'important reste à charge lié au faible remboursement obligatoire et complémentaire.** »

Pour aller plus loin sur l'expertise des audioprothésistes

96% des utilisateurs déclarent que leurs aides auditives améliorent au moins occasionnellement leur qualité de vie :

- **65%** des répondants notent « mieux » ou « beaucoup mieux » **l'efficacité de leur communication**
- **57%** notent « mieux » ou « beaucoup mieux » **la qualité de leur vie sociale**, leur capacité à participer à des activités de groupe
- **50%** valorisent une amélioration **de leurs relations au sein de leur foyer**

Méthodologie (résumé) :

Echantillons France 2015 : échantillon représentatif (panel 1) = 14 824 personnes ; malentendants (panel 2) = 1 320 personnes ; malentendants non-appareillés = 819 personnes ; utilisateurs Appareils Auditifs = 501 personnes. EuroTrak France 2015 a été conçue et exécutée par Anovum (Zurich) sous l'égide de l'Association Européenne des Fabricants d'Aides Auditives (EHIMA). Eurotrak 2015 est conduite dans 8 pays (Allemagne, France, Danemark, Italie, Suisse, Grande-Bretagne, Norvège, Japon).

Des éléments plus détaillés de l'étude Eurotrak France 2015 sont disponibles sur simple demande.

À propos de France Presbyacousie

Créée en 2003, l'association France Presbyacousie est une association à but non lucratif présidée par le Pr. Bruno Frachet. France Presbyacousie s'est donné pour but de « *faire du vieillissement naturel de l'audition une cause d'intérêt national, de favoriser, par tous moyens, l'information et la prise de conscience par la population française de l'importance de l'audition, et des traitements possibles et nécessaires de la presbyacousie.* »

Elle organise des actions d'information et de dépistage et constitue un lieu d'échanges. Elle regroupe des médecins, des audioprothésistes, des orthophonistes et des fabricants.

Pour toute information complémentaire, site grand public : www.presbyacousie.fr et site dédié aux professionnels de santé : www.francepresbyacousie.org

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes – UNSAF est né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession. Il est l'organisme professionnel représentatif des audioprothésistes auprès notamment des instances nationales en charge de la santé, comme l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et le Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP) où le syndicat occupe un siège.

L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA). Il est présidé depuis Juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Erika Nardeux - erika.nardeux@orange.fr - Tél. 06.50.96.37.74